

# ÉLECTION CAPN DES AGENTS B UNE ALLIANCE CONSTRUCTIVE AU SERVICE DE TOUS LES AGENTS

LES ÉLU(E)S B DE L'ALLIANCE **CFDT-CFTC** ONT POUR MOTIVATION L'INTÉRÊT DES AGENTS DE LA DGFIP. ILS ONT CONSCIENCE QUE LEURS INTERVENTIONS EN SÉANCE ONT UN IMPACT IMMÉDIAT SUR VOTRE CARRIÈRE. ILS PRENNENT TOUJOURS LEURS RESPONSABILITÉS ET ŒUVRENT DANS LE RESPECT DE NOS VALEURS : DIALOGUE, RESPECT, SOLIDARITÉ ET DÉFENSE DES AGENTS.

## LE RÔLE DES ÉLU(E)S **CFDT-CFTC**

- être présents à vos côtés dans la difficulté
- vous informer de vos droits
- exposer vos problèmes face à l'administration
- obtenir des avancées concrètes pour vous

## VOS DOSSIERS PRIS EN CHARGE AVEC DES RÉSULTATS.



**VOTRE VOIX  
NOTRE ACTION**

**ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES  
1ER - 8 DÉCEMBRE 2022**

**Nos élu(e)s se sont attaché(e)s à :**

- défendre vos intérêts individuels durant les quatre années de leur mandat
- obtenir des mutations, malgré la remise en cause des attributions des CAP
- défendre vos intérêts pour l'accès aux grades ou corps supérieurs
- défendre votre titularisation
- veiller à ce que les arrivées en détachement ou les intégrations ne lèsent pas les mutations de collègues

## MUTATIONS, AVANCEMENT ET PROMOTIONS

Les CAPN n'ont plus de compétences en matière de mutations, mobilités, avancement et promotions. Toutefois vos élus en CAPN, grâce à leur expertise, vous accompagneront et vous conseilleront lorsque vous effectuerez des démarches au niveau national pour obtenir une mutation.

**Nous revendiquons :**

- un système de mutation qui prenne mieux en compte la situation personnelle de l'agent
- une affectation à la résidence dès le mouvement national
- le maintien de la "garantie à la commune" en cas de restructuration
- un avancement de grade à l'ancienneté dans la catégorie B et des niveaux de promotions plus élevés pour l'accès à la catégorie A

- la mise en œuvre d'une réelle reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle et de la technicité des agents afin d'obtenir de nouveaux droits
- la limitation des postes pourvus sur appel à candidature aux seuls métiers exigeant des compétences spécifiques

## ÉVALUATION

Nous refusons les trop grandes différences de traitement dans le cadre de l'entretien d'évaluation, d'un service à l'autre. Pour la **CFDT** et la **CFTC** il constitue, dans sa forme actuelle, un outil dépassé qui ne reconnaît ni le travail réel fourni, ni les compétences, ni l'expérience professionnelle acquise par les agents. Nous voulons qu'il permette d'échanger réellement sur le travail avec son supérieur. Avec le risque de l'extension de postes au choix et des avancements ou promotions dépendant de plus en plus de l'avis de la chaîne hiérarchique, l'évaluation professionnelle devient centrale dans la carrière des agents.

**Nos élu(e)s défendront vos demandes de recours en évaluation lorsque vous le jugerez nécessaire et vous accompagneront de leur expérience et de leurs conseils dans toutes vos démarches afin qu'il vous soit fait droit et qu'une évaluation anormalement défavorable ne vienne pas entraver une mobilité, une mutation, un avancement ou une promotion.**